

Formation professionnelle à trois niveaux

MÉTHODE DE LA THÉRAPIE COMPLÉMENTAIRE

La Technique Alexander fait partie de la thérapie complémentaire et elle est reconnue dans toute la Suisse. Depuis 2015 la formation dans le domaine de la thérapie complémentaire est réglementée au niveau fédéral par l'EPS, l'Examen Professionnel Supérieur. Elle permet d'obtenir le titre protégé de Thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral pour la méthode Technique Alexander.

La profession de Thérapeute en Technique Alexander offre un large éventail d'activités dans le domaine de la santé, également dans les domaines de la musique, du chant, de la danse, du théâtre et du sport.

Les thérapeutes en Technique Alexander travaillent de façon autonome dans leur propre cabinet ou peuvent aussi être employés dans des institutions.

FORMATION PROFESSIONNELLE RECONNUE APSTA

Les écoles reconnues par l'APSTA travaillent selon les directives APSTA pour la formation professionnelle Technique Alexander.

La formation dure au moins 3 ans et comprend trois axes: la formation à la méthode, les connaissances de base du tronc commun ainsi que le stage.

L'enseignement est axé sur la pratique et se fait en groupes de 8 étudiant-e-s au maximum par enseignant ou en cours individuels.

ÉCOLES DE FORMATION

Il existe actuellement trois écoles reconnues par l'association professionnelle APSTA:

ATLAZ | AlexanderTechnik Ausbildung Zürich

Robin und Béatrice Simmons-Heiz
(Leitung)
Dufourstrasse 131
CH-8008 Zürich
078 602 28 53 / 078 602 28 38
info@alexander-technik-schweiz.com
www.alexandertechnik.schule

AZAT | Ausbildungszentrum für AlexanderTechnik

Adrian Mühlebach (Leitung)
Christine Luggen (Co-Leitung)
obere Zäune 14
CH-8001 Zürich
044 760 39 36 / 079 523 66 74
info@azat.ch
www.azat.ch

CTAN | Centre Technique Alexander Neuchâtel

Ettore Arcais (Direction)
Nathalie Sandoz (Codirection)
Rue du Musée 4
CH-2000 Neuchâtel
032 721 20 89 / 076 513 20 30
centre@technique-alexander.info
www.technique-alexander.info

CONDITIONS PRÉALABLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Avoir un diplôme de degré secondaire II ou un titre équivalent.

Une formation et une activité professionnelles préalables sont fortement recommandées.

Avoir fait l'expérience de la Technique Alexander en tant que client-e est un avantage.

FORMATION PROFESSIONNELLE À TROIS NIVEAUX

1_Thérapeute en Technique Alexander avec diplôme de l'APSTA

Le diplôme de l'APSTA donne droit à

- une activité indépendante de thérapeute en Technique Alexander
- une inscription aux bureaux d'enregistrement donnant droit à la facturation des prestations couvertes par les assurances complémentaires

2_Certificat de Branche Thérapie complémentaire OrTra TC

Le diplôme APSTA donne également accès à la *procédure d'équivalence pour le certificat de Branche Thérapie complémentaire OrTra TC*

3_Thérapeute complémentaire méthode Technique Alexander avec diplôme fédéral

Un certificat de branche en thérapie complémentaire OrTra TC et une pratique professionnelle d'au moins 2 ans avec supervision ouvrent la voie vers l'Examen Professionnel Supérieur pour devenir thérapeute complémentaire méthode Technique Alexander avec diplôme fédéral.

VUE D'ENSEMBLE – 3 NIVEAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1_ Thérapeute en Technique Alexander avec diplôme de l'APSTA

Formation selon les directives APSTA et l'identification de la méthode TA

Formation en Technique Alexander	Tronc Commun pendant la formation	Stage pendant la formation
Connaissances/aptitudes spécifiques de la méthode <ul style="list-style-type: none"> • Usage personnel (processus individuel) • Transmission, intégration et installation de nouvelles expériences corporelles 	Connaissances de base <ul style="list-style-type: none"> • spécifiques de la profession • socio-économiques • médicales 	Points principaux <ul style="list-style-type: none"> • stage d'observation • travail pratique accompagné par un mentor • présentation de cas
<i>1'034 heures de contact</i>	<i>340 heures de contact</i>	<i>41 heures de contact</i>
Travail de fin d'études écrit (<i>4 heures de contact</i>)		
<i>Total 1'419 heures de formation</i>		
Examen final axé sur les compétences		
• Travail de fin d'études écrit	• Travail pratique	• Entretien professionnel

2_Certificat de Branche Thérapie Complémentaire OrTra TC

Procédure d'équivalence selon le règlement de l'OrTra TC

• Attestations de formation professionnelle APSTA	• Rédaction d'un essai sur un choix de compétences retenues pour le profil professionnel TC
Toutes les informations concernant la voie qui mène au certificat de branche thérapie complémentaire OrTra TC sont disponibles sur le site www.oda-kt.ch	

3_ Thérapeute complémentaire méthode Technique Alexander avec diplôme fédéral

Examen professionnel supérieur selon le règlement d'examen fédéral pour les thérapeutes complémentaires

• Étude de cas	• Entretien professionnel sur l'étude de cas	• Analyse de situations de travail complexes	• Traitement de sujets spécifiques de la spécialité
Toutes les informations concernant la voie qui mène au diplôme fédéral sont disponibles sur le site www.oda-kt.ch			